

Samedi, le 16 mai 2020.

PRATIQUE DU TENNIS EN PERIODE DE DECONFINEMENT

MISE A JOUR 16/05

A tous les dirigeants de clubs,
A toutes les joueuses et tous les joueurs affiliés,
A tous les directeurs sportifs et entraîneurs,

Après vous avoir communiqué ce vendredi en soirée que, sur base de l'arrêté ministériel paru ce 15/05, la reprise des entraînements et leçons de tennis dans un contexte organisé, notamment par un club ou une association, est à nouveau autorisée, nous sommes en mesure, suite à la circulaire de déconfinement -phase 2 - secteur sportif parue ce jour, de vous apporter quelques précisions et recommandations complémentaires.

-L'arrêté ministériel indique que « les entraînements et les leçons sont à nouveau autorisés ».

Les leçons représentent les cours de tennis avec un professeur alors que les entraînements se font sans matches ni compétitions mais toujours sous supervision.

-L'arrêté prévoit que les leçons sont autorisées avec 20 personnes maximum.

Pour les cours de tennis, nous vous recommandons de ne pas dépasser 4 élèves par terrain et de privilégier les cours individuels voire avec deux élèves. Si vous choisissez d'organiser des cours avec 3 ou 4 élèves, nous vous demandons de mettre en place des mesures strictes et de préparer vos leçons de manière à assurer scrupuleusement le respect de la distanciation physique minimum entre les participants. Votre présence doit être la plus éloignée possible de chaque élève. Le port du masque pour le professeur est également conseillé.

Nous vous demandons également de limiter tant que possible le nombre de séances différentes par jour par professeur.

-L'arrêté ministériel indique que les entraînements sont autorisés avec maximum 20 personnes.

*Pour le tennis, cela signifie que l'entraînement en double est autorisé. Il doit se pratiquer toujours en présence d'un entraîneur ou d'un superviseur majeur et avec un respect total des distanciations sociales et des recommandations reprises dans le protocole sanitaire de l'AFT

publié sur le site www.aftnet.be. Le superviseur peut faire partie des 4 joueurs ou être positionné à l'extérieur des terrains.

*Cela signifie également que, en dehors des entraînements et des cours de tennis, la règle de la pratique du tennis avec 2 personnes maximum et toujours les mêmes subsiste.

-Précision complémentaire.

Tout comme le passage de la traîne d'entretien du terrain, l'arrosage par les pratiquants est autorisé mais à condition de désinfecter la lance d'arrosage après utilisation.

Ces précisions et recommandations s'inscrivent bien sûr toujours dans le cadre du protocole sanitaire complet que vous pouvez consulter sur le site Internet www.aftnet.be.

La reprise du tennis depuis le 04 mai s'est déroulée avec un respect maximum des mesures édictées : c'est grâce à vous, nous vous en remercions.

Cette nouvelle phase de déconfinement pour la pratique de notre sport est une étape supplémentaire. Nous appelons à nouveau au respect scrupuleux des mesures de sécurité et des recommandations publiées.

Nous rappelons que les conditions générales pour la pratique du tennis dépendent de l'évolution de la situation sanitaire et des décisions gouvernementales actuelles et à venir. De nouvelles mesures pourraient vous être communiquées le cas échéant.

Bonne reprise tennistique.

Partenaires principaux



Partenaires officiels



Partenaires média

